



## Statut juridique et frais comptable

-----  
Par adrien84

Bonjour,

J'ai deux activités en micro (bnc et bic) et une EI (LMP). Aux impôts c'est ok mais pas pour l'urssaf. Donc j'ai un choix à faire et je préfère garder mon EI vu les avantages d'exonération de la plus value après 5 ans d'activité LMP.

Mon EI a un CA brute de 80 000e mais elle est en déficit vue l'investissement immobilier et les abattements.

Donc je n'ai semble-t-il pas d'autres choix que de clôturer mes établissements en micro dans un premier temps et de faire une adjonction à mon EI ensuite. Ces deux activités ont de très faibles charges et rapportent 8000e pour celle en BNC et à peine 4000e pour celle en BIC. Cette dernière va potentiellement se développer de plus en plus.

Pour le moment mon expert comptable m'a dit de faire ça. Cependant mes frais comptables augmentent considérablement 300HT et je ne suis pas assujetti à la tva.

Actuellement je suis à 1200HT pour mon EI LMP et rien pour mes micro bien évidemment.

Donc je cherche à réduire ces frais comptables qui me semblent pas du tout logique au vue du faible débit des deux autres activités qui vont être intégré dans l'EI.

Je ne vois pas d'autres solutions, j'espère que vous aurez d'autres axe stratégiques qui pourraient m'intéresser.

Merci d'avance!